

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°332/2022

A LA SOCIETE CONGO PROSPERITE Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux services d'entretien et de nettoyage de l'immeuble Kasai situé à la place le Royal, conclu avec le CGIG, pour un montant total hors taxe de Dollars Américains cent vingt-sept mille sept cent nonante-un vingt-trois centimes (USD 127 791,23) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit USD 894,54 (Dollars Américains huit cent nonante-quatre cinquante-quatre centimes).

Fait à Kinshasa, le 11/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier a.i  
BATAMBA BAFENDA Micheline



Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i